



**Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale de MAYOTTE**

Pôle Jeunesse et Sports

NOTE D'ORIENTATION - Appel à projets 2018

« Promotion du livre et de la lecture »

FINALITE : Encourager le plaisir de lire et d'écrire chez les enfants et les jeunes

Les livres doivent prendre leur place dans les lieux et temps de loisirs afin de participer à l'éveil, la construction et l'émancipation de chacune et chacun.

Les projets présentés devront favoriser le développement des pratiques de lecture et d'écriture à destination d'un public enfant et/ou jeune.

Objectifs :

- Permettre une appropriation et une utilisation ludique des livres, sans notions d'apprentissages ;
- Désacraliser le livre, rendre la lecture accessible à tous et toutes ;
- Encourager le développement des pratiques d'incitation à la lecture et l'écriture ;
- Développer la citoyenneté par la découverte des mots, l'attention et l'écoute de l'autre ;
- Encourager la mise en place de lieux dédiés à la lecture, l'écoute et l'écriture ;
- Inciter le public non initié des enfants et des jeunes à connaître et fréquenter les lieux de lecture dans leur environnement quotidien (bibliothèques, librairie, points lecture, ...) ;
- Favoriser des temps d'animation lecture/écriture aidant à la mise en place d'un comportement de jeune lecteur actif ;
- Favoriser des temps et des lieux de découvertes et d'expérimentation autour de la lecture, de l'écriture et/ou de l'oralité ;

Les projets déposés devront se décliner de manière opérationnelle et se dérouler en 2018.

Ils mentionneront les dates et périodes précises des actions, le territoire ciblé, le public visé, les partenariats financiers mis en place, les moyens matériels et humains mobilisés, les ressources et partenaires extérieurs sollicités, le budget prévisionnel détaillé, les devis éventuels.

Conditions d'éligibilité :

- **Tout projet ayant bénéficié d'un soutien financier de la DJSCS en 2017 devra fournir un bilan détaillé de l'action ;**
- Fournir le dossier [CERFA](#) n°12156*05 complet ;
- Joindre les statuts de l'association pour une première demande.

Date limite de dépôt des projets : 15 Avril 2018

Toute demande de subvention doit faire l'objet au préalable d'une rencontre avec un conseiller technique et pédagogique de la DJSCS en priorité durant la période du 26 mars 2018 au 6 avril 2018.

Dossier suivi par : Sarah GIRAULT

sarah.girault@drjscs.gouv.fr

Tel : 0269 64 66 68